

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 MARS 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme GESANG, M. KLIPFEL, (excusés), M. FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par Mme GEMUND, Mme WINCKEL, M. FEIG.

M. ATZENHOFFER, M. WALTER, Mme HITTLER, M. BABILON, M. ZINCK, M. LIEHN, M. HOCH, (excusés) ;

M. HERRLE, M. TREIBER.

DEL. N° 047/2006conseil

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2006

- *VU l'avis de la commission « finances » du 06 mars 2006,*
- *CONSIDERANT le détail des subventions annuelles annexé au budget primitif 2006,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le détail des subventions annuelles du budget primitif 2006 selon la liste annexée au budget primitif 2006 ;**
- **dit que les subventions ou participations feront l'objet de conventions ;**
- **dit que le versement desdites subventions ou participations interviendra sur présentation d'états financiers récapitulant les dépenses et recettes engagées par les bénéficiaires ;**
- **donne délégation au bureau pour toutes décisions concernant la conclusion et la signature des conventions d'attribution de participations ou de subventions.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 31 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

